

INAUGURATION DU MUSÉE DU SAUGAIS ET LANCEMENT DE LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

L'idée avait été lancée il y a longtemps par Gabrielle Pourchet, Présidente de la République du Saugeais de 1972 à 2005, et qui faisait don de nombreux objets qui lui avaient été offerts. Une équipe de bénévoles, aidée d'Annie Brischoux, Directrice des archives de Pontarlier a réalisé un beau travail. Le musée, dans l'enceinte de l'abbaye, jouxte la cuisine des moines. C'est une salle voûtée avec un éclairage qui lui donne de la profondeur, les vieilles pierres et le dallage incitent le visiteur à découvrir le passé de la République, son histoire, ses atouts, son avenir. Les panneaux explicatifs remettent le Saugeais dans son temps avec son identité profonde et appuient le lien indissociable entre l'abbaye du XIe siècle et la république du XXIe. On y apprend tout sur la naissance, les habitants, les coutumes du Saugeais, les hommes et femmes qui ont œuvré pour ce territoire. Par ce musée, le sourire est offert, mais aussi les cadeaux répertoriés en 230 objets sélectionnés par l'équipe bénévole en lien avec Georgette Bertin-Pourchet, l'actuelle présidente. Un présentoir s'adresse aux 609 citoyens d'honneur, recensés et classés par années. L'inauguration officielle à eu lieu le 11 mars dernier par le syndicat de pays, propriétaire. La visite, ouverte au public, s'inclut avec celle de l'abbaye aux heures d'ouverture.

L'inauguration du musée de la République du Saugeais a donné l'occasion de lancer la souscription pour la restauration de l'abbaye. Un lien fort entre le passé visible dans le nouveau musée et l'avenir de l'édifice du XIe siècle.

Un vaste programme de restauration est nécessaire pour refaire les maçonneries du clocher-porche et la toiture de la nef, un programme de 1,4 million d'euros. Ce lieu est, depuis la Révolution française, propriété des cinq communes - Montbenoit, La Longeville, Ville-du-Pont, Hauterive et Montflovin - regroupées en Syndicat de Pays. En présence du Préfet de Région et des élus territoriaux, Gilles Magnin-Feysot, Président du Syndicat de Pays a lancé un appel à toutes les forces vives et amoureuses de l'abbaye : « Nous espérons l'engagement de la population saugette et au-delà. Aujourd'hui en inaugurant le musée, nous affirmons notre identité. En lançant cette souscription, nous affirmons notre unité saugette car investir dans le patrimoine local, c'est perpétuer une identité ». La présidente du Saugeais rappelle le fantastique travail de sa mère et de l'abbé Jeantet en 1964 pour la première restauration et appelle



à poursuivre cet héritage. Pour Annick Robbe des Amis de l'abbaye, cet édifice n'est pas qu'une église, mais un joyau architectural visité par 10 000 personnes et au cloître le mieux conservé de France. Le préfet annonçait les premières bonnes nouvelles avec une aide de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) de 186 000 € pour le clocher-porche, 172 000 € pour la nef. Un dossier est en cours au Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL). Les travaux pourront démarrer début 2018 pour une durée de deux ans. Comme le veut la tradition le ruban tendu par Lilian et Léonie à été coupé par la Présidente en présence des élus et le verre de l'amitié servi par les troubadours Saugeais. Un grand merci à tous pour leur dévouement et la bonne organisation de cette journée qui marquera les esprits.

Un don en ligne est possible via le site de la fondation du patrimoine (ou en flachant le QR code) :

Il n'y a pas de montant minimum de dons, et chacun d'entre eux ouvrent à des réductions d'impôts.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction : de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €. Pour les entreprises, réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.



Gabrielle Pourchet disait : « **Gouverner, c'est aussi garder le sourire et l'offrir aux autres.** »

VENTE DE FLEURS

Le Comité des Fêtes de l'Ecole Intercommunale du Pays de Montbenoit organise sa vente de **FLEURS DE BALCON ET POTAGER** (géranium, impatience, pétunia, légumes, terreau...).
Samedi 6 mai 2017 de 8H à 15H dans la cour de l'école.

CARNAVAL À MONTBENOIT

Le comité des Fêtes de Montbenoit a organisé le samedi 18 février dernier son carnaval. Une joyeuse bande s'était donné rendez-vous à l'aire de jeux, et est descendue jusqu'à la salle de Convivialité, dans une ambiance festive. Sur leur chemin, les enfants ont respecté la tradition, en frappant à quelques portes afin de quêmander des bonbons !

Une fois arrivés à destination, une surprise attendait les enfants. Un drôle de clown les a accueillis. Il avait investi la salle en y installant des chevalets, avec des toiles en polyester. Quel que soit l'âge des enfants, ils ont pu laisser libre cours à leur imagination avec de la peinture mise à leur disposition. Pendant ce temps, les adultes qui les accompagnaient ont pu profiter d'un temps d'échange, accompagné d'une boisson et de gâteaux préparés par les parents que nous remercions d'ailleurs. Les enfants ont également pu bénéficier de cette collation, entre deux coups de pinceaux. Cet après-midi s'est déroulé dans une très bonne ambiance ainsi que dans un calme remarquable et étonnant ! Chaque participant a pu repartir avec l'œuvre qu'il avait réalisé. En soirée, le Comité des

Le paiement et l'enlèvement se feront sur place le jour même. Nous comptons sur votre participation, les bénéfices obtenus serviront notamment, au financement de sorties scolaires et autres activités extra scolaires

Fêtes a proposé un repas, suivi d'une soirée jeux. Certains sont arrivés quelque peu déguisés ! Sûrement un petit clin d'œil à nos repas de carnaval passés. Nous remercions tous les bénévoles et les participants à cette journée, qui sont venus avec leur bonne humeur. Nous vous donnons rendez-vous le 20 août prochain, pour notre vingtième brocante. A vos agendas !



Mairie
de



Bulletin municipal

Printemps 2017

Le mot du Maire

Citoyens, citoyennes « Aux Urnes »

Les dimanches 23 avril et 7 mai, nous allons élire notre nouveau Président de la République et les 11 et 18 juin, nos députés. Lincoln disait « un bulletin de vote est plus fort qu'une balle de fusil ». Une chose est sûre, c'est qu'un trop grand nombre de balles furent tirées pour que l'on puisse avoir le droit de glisser un bulletin dans une urne. C'est ainsi que le droit de vote est bien plus qu'un simple droit, c'est un devoir moral et civique qui protège ce que nous avons de plus « sacré » : la démocratie. Dans notre commune, elle est bien vivante, car 30 nouveaux électeurs se sont inscrits sur les listes électorales au cours de l'année 2016.

En ce début d'année, à mi-mandat beaucoup de projets sont en cours :

Les travaux de requalification de la traversée du village se concrétisent. Suite à des divergences d'opinions, la maîtrise d'ouvrage (MO) des travaux a été confiée à un nouveau bureau d'études plus en phase avec les attentes du conseil municipal et dans un souci de maîtrise budgétaire. Dans un premier temps, la conduite de distribution d'eau potable Rue du Val Saugeais va être remplacée ainsi que les bornes incendie. Puis, dans un second temps, l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone va être réalisé avant de traiter la route et le cheminement piéton. Ce sont des travaux d'envergure qui se préparent dans notre commune. Début des travaux dès que toutes les autorisations administratives et autres dossiers de subventions seront confirmés, théoriquement à l'automne 2017.

La réforme est presque passée inaperçue : en mars, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil des

empreintes digitales pourront délivrer des cartes nationales d'identité (CNI). Délivrer des documents officiels, c'est aussi l'occasion de discussions informelles avec les administrés, de faire connaissance avec les nouveaux habitants, de créer du lien. La mairie est un lieu que les habitants connaissent : c'est souvent le premier contact, la porte d'entrée vers le service public. Ici, on donne des informations, on oriente, on rend service.

Après la fin de la délivrance des passeports il y a quelques années, c'est au tour des cartes d'identité de disparaître de petites mairies ce que je regrette profondément.

Avec les beaux jours qui arrivent, les travaux de jardinage reprennent. C'est l'occasion de rappeler les horaires de tonte et, aux propriétaires de chiens merci de veiller à la tranquillité de vos voisins.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin au parfum de Printemps.

Le Maire
Gilles MAGNIN-FEYSOT

Fermeture du bureau de Poste à Pâques

La Poste nous fait part de la fermeture du bureau de Montbenoit durant la semaine 16, soit du 17 au 22/04/2017. Le bureau le plus proche est situé à Gilley.

Fermeture du secrétariat de Mairie durant les vacances de Pâques

Le secrétariat de Mairie sera fermé au public du 24 avril au 1^{er} mai 2017 inclus.

Inscriptions des enfants nés en 2014 à l'école intercommunale

Vous pouvez, dès à présent, venir retirer en Mairie les documents nécessaires à l'inscription de votre enfant à l'école intercommunale du Pays de Montbenoit.

Infos utiles

Mairie de Montbenoit
Place de l'Abbaye 25650 MONTBENOIT
Tél. 03 81 38 12 94
mail : mairie.montbenoit@wanadoo.fr
Site internet : www.montbenoit.fr
Ouverture du secrétariat :
tous les matins de 9h à 12h sauf le mercredi.



Déchetterie Maisons-du-Bois/Lièvreumont
Tél. 03 81 46 27 00
Été : Lundi : 16h/18h30 - Mercredi : 13h30/18h30
Samedi : 9h/12h
Hiver : Mercredi 13h30/17h Samedi : 9h/12h
Urgences : 112
Pompiers : 18 ou 112 - SAMU : 15 ou 112
Gendarmerie : 17
Médecin de garde (nuits, week-end, jours fériés) : 3966

- SÉCURITÉ DES PIÉTONS -

Merci de ne pas stationner, de véhicules sur les trottoirs réservés aux piétons.

Pharmacie de garde (week-end, jours fériés) : 3237
Bureau de Poste de Montbenoit : ouverture lundi mardi jeudi et vendredi de 13h45 à 16h30. Levée courriers : 11h
Syndicat du Pays de Montbenoit
En charge du : scolaire, école, gymnase, abbaye, cimetière.
Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et 14h à 16h.
Secrétaire : M^{me} Caroline HUTIN
Tél. 03 81 38 62 10
mail : syndicatpays@wanadoo.fr





Voici le Printemps, période propice au jardinage, au désherbage et c'est sur ce point que je tenais à communiquer sur un sujet qui va redevenir d'actualité d'ici peu.

En effet, avec l'approche des beaux jours il me semble important de vous rappeler que nous nous sommes engagés, au côté du Pays de Montbenoit, dans la démarche dite : « ZERO PHYTO » (sans pesticides).

Pour commencer, il nous faut avoir à l'esprit que cette démarche s'inscrit dans le cadre du développement durable avec pour objectifs principaux la préservation de la ressource en eau et de celle de notre santé, pour nous et les générations futures. Cela passe bien entendu par l'abandon pur et simple des produits chimiques et la mise en pratique

de la gestion différenciée des espaces communaux avec, comme conséquences, la réapparition de quelques herbes folles, des tontes tardives ou retardées mais également plus de biodiversité dans notre paysage quotidien.

Cette année 2017 sera celle de la mise en application de l'intégralité de notre plan de désherbage garant d'un entretien durable sans produit chimique sur le territoire des 5 communes membres du Pays de Montbenoit. Une communication sera transmise par le Syndicat du Pays de Montbenoit. Si chacun d'entre nous nettoie les quelques mètres de trottoirs devant chez lui, sans produits Phyto bien entendu, c'est un environnement qui deviendra plus agréable pour tous, contre quelques minutes de notre temps. Je compte sur votre soutien pour préparer ensemble l'avenir des générations futures.

INFORMATIONS SMCOM PREVAL HAUT-DOUBS

Travaux concernant la déchèterie de Maisons du Bois-Lièvreumont : dans le cadre de la modernisation des déchèteries, le SMCOM nous informe que la fermeture de la déchèterie de Maisons du Bois - Lièvreumont va être prolongée jusqu'au samedi 1 avril 2017.

Compostage : Préal Haut-Doubs agit en faveur du compostage individuel. Il met à votre disposition des composteurs en bois de 565 litres au tarif préférentiel de 35 € (H x L x p : 84 x 87 x 95 cm). Le composteur est livré en kit (transportable dans une voiture) avec une notice de montage, un guide pratique du compostage et un bio-seau de 7 litres pour transporter les déchets de cuisine. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Préal Haut-Doubs au 0800 970 071 (appel gratuit depuis un poste fixe).

CARTES D'IDENTITÉ MODIFICATION À COMPTER DU 22/03/2017



Les services de la Préfecture nous informent, qu'à compter du 22 mars 2017 et dans le département du Doubs, les demandes de cartes d'identité, comme les demandes de passeports, seront à déposer dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, à Pontarlier ou Morteau pour les plus proches de Montbenoit. La remise de la carte nationale d'identité (et/ou du passeport) s'effectuera auprès de la mairie de dépôt de la demande. Cependant, nous restons à votre disposition pour tout renseignement dont vous auriez besoin au préalable.

NON AUX DECHARGES SAUVAGES

L'espace dédié aux verres sur le parking du cimetière n'est pas un lieu de décharge publique. On y trouve régulièrement des sacs poubelles, des packs de bières non vidés dans le container des cartons... des déchetteries sont accessibles à Maison du Bois-Lièvreumont et Gilley et c'est gratuit !

ACCESSIBILITÉ

La loi prévoit que les établissements publics et privés recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées. Un programme de travaux de 3500 € est nécessaire pour être en conformité au niveau de l'accès de la mairie. Ces travaux vont être réalisés dans les prochaines semaines.

ÉTAT CIVIL

Naissance : Taylor BECKER le 17/11/2016

Décès : Madame Madeleine BARRAND le 14/01/2017

ÉLECTIONS ET VOTE PAR PROCURATION

Les élections présidentielles auront lieu le Dimanche 23 avril 2017 pour le 1er tour et le Dimanche 07 mai 2017 pour le second tour. Le scrutin sera ouvert à 8h00 et clos à 19h00. Cette année vous allez tous recevoir une nouvelle carte électorale portant un nouveau numéro, vous pouvez jeter les anciennes.

N'oubliez pas de vous présenter au bureau de vote avec la nouvelle carte d'électeur.

VOTE PAR PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous rendre en personne dans votre bureau de vote le jour du scrutin, vous avez la possibilité de donner procuration à un autre électeur de la commune où vous êtes inscrit pour voter à votre place.

Il vous suffit de vous rendre au commissariat de police, ou à la gendarmerie.

Vous devez fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).

Lors de l'établissement de la procuration, vous remplirez un formulaire sur place où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (personne qui votera à votre place) :

- nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse, date et lieu de naissance.

Vous pouvez télécharger le document :

www.formulaires.modernisation.gouv.fr

Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

L'autorité qui établit la procuration envoie un volet à la Mairie. La procuration sera valable si le volet destiné à la Mairie est arrivé et a été enregistré sur la liste d'émargement du bureau de vote du mandant (le vôtre) et celui du mandataire.

TÉLÉPHONIE MOBILE À MONTBENOÎT

Zone blanche, couverture téléphonique insuffisante, fracture numérique sont des mots devenus courants dans notre vocabulaire. Pour améliorer l'identification et le traitement des problèmes de couverture mobile, l'Etat vient d'ouvrir la plateforme France Mobile destinée aux élus afin qu'ils puissent faire état des problèmes de couverture en téléphonie mobile sur leur territoire. Ce recensement officiel est une avancée. En effet, jusqu'à présent, les mairies se trouvaient bien seules et démunies face à des opérateurs souvent sourds aux injonctions des élus locaux puisque leur logique était purement économique et non de service public. Les zones blanches de téléphonie mobile ont été identifiées à Montbenoit : elle se situe essentiellement au village (Place de l'abbaye) et dans les bâtiments publics.

HORAIRES DE TONTE SUR LA COMMUNE DE MONTBENOÎT

L'arrêté préfectoral du 19 avril 2005 portant sur la réglementation des bruits de voisinage stipule pour les propriétés privées : «les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent». A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

ASSOCIATION « SAUGEAIS EN FORME »

En début d'année, l'association « Saugeais en forme » a tenu son assemblée générale qui s'est terminée par un moment festif autour d'une galette. Créée en 2010, l'association propose, sous la direction de Christine DELGRANDI, tous les samedis matins, à 9h30, une heure de gymnastique douce, dans la salle de convivialité de Montbenoit. Il s'agit d'exercices variés d'assouplissement, équilibre, coordination, mémoire, réflexe... L'association est ouverte à toutes et tous, pour une cotisation annuelle de 30 €. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Vous serez accueillis avec plaisir.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Madame Christine DELGRANDI au : 03 81 38 13 94.



VÉHICULES ET 2 ROUES : LA LÉGISLATION ÉVOLUE

Deux grandes nouveautés concernant l'équipement des véhicules et la pratique du vélo par les enfants font leur entrée au premier trimestre 2017. Ainsi, à partir du 22 mars 2017, le port du casque à vélo sera obligatoire pour les enfants de moins de douze ans aussi bien au guidon de leur propre vélo qu'en tant que passagers, et ce conformément au décret n°2016-1800 paru le 22 décembre au Journal officiel. De plus, du côté des véhicules, le décret n°2016-448 du 13 avril 2016 modifiant certaines dispositions du Code de la route, interdit désormais (depuis le 1^{er} janvier 2017), les vitres sur teintées à l'avant (vitres latérales et pare-brise) des véhicules. Si le taux de transparence de ces vitres est inférieur à 70 %, les contrevenants s'exposent à une contravention.



RÉTABLISSEMENT DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) POUR LES MINEURS

La Préfecture du Doubs nous a informés qu'un nouveau dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (AST) a été mis en œuvre à compter du 15/01/2017. Cette mesure, issue de l'article 49 de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 visant à renforcer la lutte contre le terrorisme, s'inscrit dans l'objectif de prévenir les départs des mineurs vers des zones de conflit.

Ainsi, à compter du 15 janvier 2017, tout mineur résidant habituellement en France, devra être muni d'une AST pour sortir du territoire français, s'il voyage sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale, ceci quelle que soit sa nationalité.

Il convient de noter que cette AST propre à chaque mineur concerné par les dispositions précitées, sera obligatoire, que le voyage soit individuel (séjours de vacances,

séjours linguistiques) ou collectif (voyages scolaires).

Par ailleurs, elle ne le dispensera pas d'être en possession des autres documents de voyage requis en fonction de sa destination et de sa nationalité (carte d'identité, passeport, titre de voyage...). De même, il est précisé que l'AST sera exigible quel que soit le titre de transport présenté, le passeport seul ne valant désormais plus autorisation de quitter le territoire français.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire pour l'obtention de cette AST, les personnes concernées devant produire elles-mêmes les documents demandés sans qu'ils soient visés par les services précités.

L'autorisation est matérialisée par la présentation du formulaire CERFA n° 15646*01 (accessible sur le site internet www.service-public.fr) qui doit être renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale. L'AST (dont la durée de validité ne peut excéder une année) doit être présentée à chaque sortie de territoire national, accompagnée de la copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale qui l'a établie.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Vous êtes installés depuis peu à Montbenoit ? Vous voulez mieux connaître votre village ?

Faites-vous connaître auprès de la Mairie !

La municipalité vous proposera très prochainement une invitation à «l'accueil des nouveaux Saugeais et Saugeottes» afin de vous permettre de découvrir la commune, ses associations, ses services. Cette rencontre aura lieu salle de convivialité puis une visite de l'Abbaye et du Musée de la République du Saugeais suivra.

A très bientôt pour faire connaissance.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ AVEC LES CONSCRITS DE MONTBENOÎT ET LA LONGEVILLE

